

Bernard Adam et Chantal Rossignon
Rue du Colonel Vanderpeere 5
6940 Grandhan (Duirbuy)
0485989102
bernard@adam-rossignon.be

Le 06 avril 2021

Collège communal,

Hôtel de Ville

Basse Cour 13- 6940 BARVAUX

michele.thomas@durbuy.be

Concerne : la demande de permis d'environnement de classe 2 (projet de catégorie C) de la SRL THE OUTSIDER ACTIVITY, Route de Géromont 10 bte A à 4180 Hamoir visant la descente de l'Ourthe – extension de permis existants portant la capacité de kayaks à 250 et regroupements des infrastructures d'accueil – Descente de l'Ourthe sur le territoire des communes de Durbuy, Hamoir et Comblain-au-Pont.

(PE133.2021//dossier 41510-Liège)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous nos remarques concernant ce dossier.
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations.

Bernard Adam

Introduction.

Nous constatons à la lecture du dossier de la société « The outsider Activity » que celle-ci est en infraction avec la législation en vigueur depuis sa création.

Fait aggravant, le patron de cette société est administrateur du Contrat Rivière Ourthe (CRO) ce qui jette un discrédit important sur cette « institution ».

Cette société, en abrégé « TOAc » est le fruit de rachats d'autres acteurs du tourisme.

La demande de permis est ainsi exprimée : « *l'extension est ici bien administrative puisqu'elle soutient un regroupement des activités de plusieurs sociétés au sein d'une nouvelle société et dans un permis commun.* »

Le permis d'AJM Service se termine cette année. Celui de Flash Aventure dans 2 ans.

La demande de permis est formulée comme « *déclaration de 125 kayaks exploités sans autorisation* » et, je cite, « *aucune augmentation du nombre de kayaks circulant sur l'Ourthe n'est à attendre* ».

Sauf erreur de ma part, cette société est actuellement (à la date du 06 avril 2021) autorisée à exploiter les 25 kayaks de Flasssh Aventure et les 50 kayaks de «The Outsider Ardennes» soit 75 kayaks en tout.

On est loin des 250 embarcations demandées.

Argumentaire

L'argumentaire ne porte que sur l'impact climatique/environnement

D'autres feront mieux que nous sur la faune et la flore et les nuisances en général.

Globalement, ce permis n'est pas simplement celui d'un regroupement de sociétés, mais bien la création d'une nouvelle activité beaucoup plus importante que l'addition des précédentes.

Ainsi, les places de parking passent de 60 P à 230 P, les rejets des eaux usées de 0,9m³/j à 31 m³/j, les déchets de 150 kg/an à 1000 kg. Etc.

L'étude d'incidence de Monsieur Serge Fetter sur les sites natura2000, ne parle pas de climat ni à proprement parlé d'environnement..Elle commence après le barrage de Barvaux pour se terminer à Comblain. Le reste d'Ourthe, en aval, comme en amont est totalement oublié. L'activité qui s'y déroule également.

Pas bilan CO₂, pas de bilan « particule fine », pas de bilan « micro-plastique » lors des raclages des Kayaks, pas de bilan « bruit », pas de bilan « poubelle », pas !

De plus, les relevés sont anciens, les plus récents en 2017 et les plus vieux de 2007 alors que ces 4 dernières années font partie de top 5 des changements climatiques et les 3 dernières des sécheresses depuis 20ans.

Nous allons dès lors, avec nos faibles moyens, remédier à ces manquements.

CO2

Pour rappel, le CO2 est un gaz à effet de serre présent naturellement dans l'atmosphère. Le soucis ne vient pas de sa présence naturelle mais de la quantité créée par l'activité humaine depuis la période industrielle.

C'est un gaz à effet de serre (mais pas le seul) redoutable qui favorise l'augmentation de la température globale de la terre.

(Si les séries NCEP, ERA5, RSS et UAH ne remontent pas à 1850, des séries comme celles du Met Office, de la NASA ou de la NOAA permettent de remonter plus loin dans le temps. L'anomalie atteint environ +1,2°C au dessus de la période préindustrielle en 2020. extrait :Global Climat)

Les activités touristiques sont par définition liées à une mobilité qui produit du CO2, voiture, camion, car, chauffage des locaux, gestion des déchets etc.

Par exemple, TAOc prévoit 180 rotations de véhicules 'clients »2 fois par jour, 4 véhicules de service (nb de rotations non communiquées) et une fois par semaine un camion de livraison.

Mettons 70 km par véhicule « client » pour venir et retourner chez eux, 360 véhicule, 25200 km par jour pour une moyenne de 140gr/co2 par km donne 3528kg **de CO2 par jour (1270 tonnes par an)**

Dire qu'il n'y a pas de pollution de l'air est un mensonge.

Les particules fines

Les particules fines sont produites par la combustion dans les moteurs de voiture, mais pas que ! Elles sont aussi produites en grande quantité par les pneus, les freins...les barbecues, les poêles à bois et à charbon.

Elles sont plus nombreuses lorsqu'il fait sec (S'il fait beau).

Elles se retrouvent dans les rivières grâce (si je puis dire) à la pluie.

Voicile relevé des PM2,5 (très fines et dangereuses) à Grandhan (Durbuy) durant le dernier mois

<https://api-rrd.madavi.de/grafana/d/GUaL5aZMz/pm-sensors?viewPanel=6&orgId=1&var-chipID=esp8266-9864727>

Le tourisme favorise le développement de ces particules, le tourisme « nature » en particulier.

Eau

La société prévoit de 31 m³ d'eau par jour (Cons max).

Elle ne prévoit **pas de récupération de l'eau de pluie**. Pourtant, ce serait une belle économie pour elle et pour la pollution planétaire.

Car l'eau de conduite a un coût environnemental élevé .

Selon aquawal, « la consommation d'un mètre cube d'eau de distribution a un impact environnemental équivalent à un parcours de 36 kilomètres en voiture. » 31 m³/j est équivalent à 1116 km en voiture par jour.

Micro-plastiques

Là , on parle de raclage des kayaks, des dégâts direct à une certaine faune et flore, mais des dégâts globaux et durable à l'ensemble de la faune et flore, pas du tout.

Pourtant dans la nature, tout est dans tout et la biodiversité n'est jamais que l'ensemble du vivant, de son habitat et des interactions entre le tout.

Chaque fois qu'une embarcation racle des galets ou tout autre surface dure, elle produit des micro plastiques. Plus ils sont petits, plus vite ils se retrouvent dans votre alimentation et vos estomacs.

C'est la répétition, chaque jour, par des centaines de kayaks qui pose problème. Plus il y a d'embarcations plus il y a de raclage et donc de plastiques dans l'eau.

Raison de plus de ne pas multiplier les risques en multipliant les kayaks.

Le bruit

Le bruit est un élément important de la pollution.

Le WE à Durbuy, nous qui habitons à 4 km du centre et à plus de 500 m de la route, le ronronnement est permanent. Les motos, les voitures, les gens qui parlent, qui crient...de Pâques à Septembre, sauf confinement, il y a toujours du bruit, même la nuit.

Ajouter du bruit à du bruit même s'il semble insignifiant à celui qui le produit, n'est pas une bonne solution.

« On sait que chez les humains, la pollution sonore peut affecter les performances intellectuelles, comme cela a été démontré chez des enfants scolarisés à proximité des aéroports, rappelle cette étude publiée dans la revue *Proceedings of the Royal Society* (3/02/2021) », on sait également que les oiseaux perdent une partie de leurs capacités cognitives et même que les plantes sont sensibles au bruit (Stress).

Or le Kayak génère du bruit...celui des voitures qui arrivent et partent, celui des bus qui transportent les clients, ceux des gens qui crient et qui parlent forts.

Cette pollution est négligée par l'étude de S Fetter.

A tort !

Il y a déjà assez de bruit sans en ajouter encore et encore.

Le bien être de la population

Pas grand monde n'en parle tant l'activité économique a pris le pas sur l'humain.

Les enquêtes publiques, les études sur l'environnement ne pose pas le problème clairement des impacts humains à long terme.

Ici, l'étude tournée vers Natura 2000 ne s'intéresse qu' à 2 ou 3 poissons, une algue ou deux 3 oiseaux...et le reste de la faune et de la flore ou nous les habitants ? Nada !

L'activité économique qu'est le kayak n'a-t-elle pas appauvri la population. ?

C'est une question jamais posée.

Pas si incongrue que ça pourtant.

J'ai 66 ans

Mes parents tenaient un magasin pas loin d'ici. Il n'était pas rare de se voir proposer un paquet de truites pêchées à Noisieux ou quelques brochets de Grandhan.

Il y a 50 ans, l'Ourthe était encore un cours d'eau riche en poissons. Elle nourrissait régulièrement une partie de la population. Le tourisme raisonné de la pêche était roi !

Aujourd'hui, on fait du No-Kill...

Ce ne sont pas les pêcheurs qui ont vidé l'Ourthe de ses truites mais bien l'exploitation intensive et destructrice de la rivière dans laquelle figure le Kayak.

Historiquement, pas que lui, mais aujourd'hui, surtout lui !

Ne pas donner de permis à cette entreprise cumule les avantages, un espoir pour la faune et la flore, un espoir pour nos générations futures.

On ne peut cumuler en permanence les mêmes erreurs et un jour il faut choisir entre le bien être général ou l'argent de quelques uns.

Pour nous, la réponse est NON à cette demande de permis de classe 2